

RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE

102809

Nous vous remercions d'avoir fait l'achat d'un produit Angelo Décor.

Nos fontaines, bains pour oiseaux, statues et pompes sont fabriqués selon des normes de la plus haute qualité. Dans le cas où nous n'aurions pas pu rencontrer nos normes d'excellence relativement à un article spécifique, **nous réparerons ou remplacerons à notre discrétion la pièce défectueuse pour une période de 1 an à partir de la date originale d'achat au détail. Tous les accessoires solaires et d'éclairage sont couverts par une garantie limitée de 90 jours à partir de la date d'achat.**

Les articles **couverts par cette garantie** sont: les cas de décoloration grave ou complète, de désintégration ou de perte d'intégrité structurale, suite à une utilisation normale. Les articles **non couverts par cette garantie** sont les cas de pièces brisées, après que les articles ont quitté les lieux d'achat ou que ceux-ci ont été modifiés, mal utilisés ou installés, opérés ou entretenus de façon inadéquate. Dans le cas des fontaines à pièces multiples, **la garantie ne couvre que la composante individuelle de l'unité pouvant être endommagée**. Les consommateurs peuvent se procurer des pièces de rechange, en s'adressant au détaillant original de l'achat ou à notre département de service à la clientèle.

VOICI UNE DESCRIPTION PLUS DÉTAILLÉE DES INTENTIONS DE COUVERTURE DE LA GARANTIE:

STABILITÉ DE PEINTURE ET DE COULEUR

Sur les parties décoratives / visuelles d'un produit, la peinture de finition de l'unité ne s'écaillera pas (Prendre note des exclusions plus bas). Pendant que l'intérieur du bassin ou la zone du réservoir d'eau maintiendra leur couleur de base et considérant que ces pièces sont constamment submergées dans l'eau, ces pièces ne sont pas couvertes par cette portion de la garantie. La peinture de cette zone peut être facilement retouchée à l'aide d'une peinture régulière. Les détails de cette procédure peuvent être facilement retrouvés sur notre site Web (www.angelodecor.com). La peinture et la protection contre les rayons UV sont conçues pour protéger le revêtement complet contre une dégradation complète de la couleur. Considérant qu'avec le temps tous les revêtements se dégradent graduellement, notre garantie ne couvre que la décoloration grave ou complète, survenant durant la première année.

DÉSINTÉGRATION, GAUCHISSEMENT OU DÉFORMATION

Notre garantie vous protège contre toute déformation, gauchissement, craquelage sévère ou désintégration de l'article original, dus à l'exposition au soleil ou à la chaleur extérieure. Les bassins et les réservoirs de fontaine conserveront l'eau, sans fuite. L'apparence de craquelage mineur en surface est jugée normale et n'est pas considérée comme une anomalie.

CETTE GARANTIE EST NULLE SI LE PRODUIT A ÉTÉ ENDOMMAGÉ DÛ À UN ACCIDENT, ABUS, NÉGLIGENCE, INSTALLATION INADÉQUATE, MODIFICATION OU AUTRES CAUSES NON ISSUES D'UN DÉFAUT DE MATÉRIAU NI DE MAIN- D'ŒUVRE, INCLUANT MAIS SANS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

DOMMAGES DUS À LA CONGÉLATION DE L'EAU CAUSANT UN CRAQUELAGE

Nos produits peuvent supporter des écarts de température extrêmes. Cependant, un remisage inadéquat permettant à l'eau de geler dans une fontaine ou un bain d'oiseaux, peut causer des dommages considérés comme étant issus de négligence et ainsi annulerait la garantie.

DOMMAGES DUS À L'EAU CAUSANT DES PROBLÈMES DE PEINTURE

Le fait d'utiliser une eau dure et des nettoyants caustiques, affectera la surface de peinture. Le défaut de maintenir l'article propre et l'usage de ces produits, annulera la garantie. L'utilisation d'additifs pour l'eau comme : bactéricide, chlore, etc., affectant la surface de peinture, annulerait également la garantie.

En outre, la garantie ne couvre pas les frais de pose, de dépose et/ou de transport, ni les dommages indirects, associés à toute réclamation sous garantie.

SI UN PROBLÈME SURVENAIT ... Voici la marche à suivre :

1. Essayez de régler le problème. Comme tout projet surtout dans le jardin, il faut parfois un peu de travail pour le régler. Nous encourageons et supportons vos efforts, grâce à une assistance technique détaillée sur notre site Web (www.angelodecor.com).
2. S'il est impossible de régler le problème, retrouvez votre reçu. Il s'agit de votre preuve d'achat servant aux réclamations sous garantie.
 - Prenez une photographie numérique de l'article, décrivez le problème et contactez-nous par courriel (customersupport@angelodecor.com) ou faites parvenir par courrier une photographie conventionnelle, votre reçu et indiquez vos coordonnées. Sur réception, notre service de la garantie vous avisera sur la façon de procéder.
3. Alternativement, vous pouvez expédier l'unité à Angelo Décor – franco de port. Nous réparerons ou remplacerons l'unité et vous la ferons parvenir à vos frais.
 - Veuillez ne pas expédier toute pièce avant d'avoir été avisé de le faire, en contactant notre équipe de service de support à la clientèle. (Voir les coordonnées plus bas)
 - Si vous devez retourner l'unité au complet, assurez-vous d'inclure la pompe et tous les composants, avec le plus d'emballage d'origine possible, pour protéger l'article durant le transport.

Angelo Décor International Inc. 15840 – 118th Avenue, Edmonton, Alberta, Canada, T5V 1C3

Email: customersupport@angelodecor.com

Phone: 780 453 6646

Fax: 780 453 6620

LES GARANTIES PRÉCÉDENTES SONT EXCLUSIVES ET TIENDRONT LIEU DE TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES ET GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT MAIS SANS SE LIMITER AUX GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION OU D'UTILISATION PARTICULIÈRE; CELLES-CI NE DÉPASSERONT PAS LA DURÉE DES GARANTIES EXPRESSES APPLICABLES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES.